

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 OCTOBRE 2021

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h00

- Sont présents 16 membres sur 30. (cf liste d'émargement ci-jointe- annexe 1)
- Mme Sola Agent Comptable, Madame Bonnard Le Floc'h, représentante de la Collectivité territoriale, Madame Goupil, représentante des parents d'élèves et les représentants élèves sont excusés.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Mme Faccenda propose la candidature de Monsieur Muller en tant que secrétaire de séance.
- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 juillet 2021.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

Mme Faccenda propose l'ordre du jour (cf.annexe 2).

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

POINT I- Vie pédagogique et Vie Scolaire

1-Point sur la rentrée.

Mme la Principale expose les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée, conditions satisfaisantes, malgré le contexte sanitaire toujours aussi particulier. La mise en place du protocole sanitaire a permis une reprise normale pour les élèves. Une mise en place du protocole qui a pu se faire grâce à l'implication et l'engagement des personnels enseignants, d'éducation, AESH, des personnels agents mais aussi grâce au respect du protocole par les élèves. Le protocole a été transmis à la rentrée aux parents via leurs enfants et via le logiciel de scolarité Pronote.

Mme Faccenda et Mme Scaerou remercient les nouveaux élus du Conseil Départemental pour leur visite de rentrée le 23 août 2021, visite qui a permis d'échanger sur la vie du Collège et les différents besoins.

Pour cette rentrée 2021, **352 élèves** sont inscrits au collège, répartis dans 16 divisions suite au constat de rentrée du 1^{er} septembre 2021 (cf.annexe 3 structure 2021/2022).

- 4 divisions de 6° de 18 à 20 élèves et 16 pour la 6ème SEGPA (73 élèves).
- 4 divisions de 5° de 22 et 26 élèves et 16 pour la 5ème SEGPA (86 élèves)
- 4 divisions de 4° de 26 à 28 élèves et 16 pour la 4ème SEGPA (98 élèves)
- 4 divisions de 3° de 26 élèves et 16 pour la 3ème SEGPA (94 élèves)
- 2 élèves sont rattachés administrativement à l'établissement dans la cadre d'un suivi DITEP.

Un effectif allégé en 6ème qui aurait pu amener à la suppression d'une division. Mme Faccenda remercie les services de la Direction Académique qui ont accordé le maintien des 4 divisions. La vigilance doit être de mise pour la rentrée prochaine pour permettre le maintien de 4 divisions en 5ème.

Un parent élu demande quelle analyse est faite du faible effectif en classe de 6ème.

Mme Faccenda indique que 65 élèves étaient attendus et que 58 inscriptions ont été effectives. 2 arrivées sont prévues en cours d'année. Les raisons sont multiples :

- l'application de la carte scolaire,
- la baisse des effectifs en CHAM à mettre en parallèle avec la baisse des effectifs du Conservatoire, liée entre autre aux confinement et à la difficulté d'apprendre un instrument en distanciel,
- la hausse généralisée des inscriptions dans le privé.
- l'absence de « portes ouvertes » bien que les familles et futurs élèves le souhaitant ait été accueillis en individuel, des réunions organisées pour les CHAM et les CHAD... et une liaison écoles-collège au ralenti durant l'année.

Mme Faccenda précise l'importance de montrer le dynamisme de l'établissement tant dans le suivi des élèves que les projets mis en place.

Les effectifs des classes SEGPA sont complets. Deux élèves de 6ème générale sont dans l'attente d'une place en SEGPA. Les demandes en SEGPA sont nombreuses et ne peuvent toutes aboutir. M.Olivier indique que sur Brest il manque l'équivalent de deux classes.

Personnels enseignants : 29 enseignants assurent les enseignements obligatoires et optionnels au collège. 2 d'entre eux travaillent sur l'autre établissement. Mme Faccenda indique qu'une demande de remplacement en habitat est faite depuis le 6/09 auprès des services et est à ce jour restée sans réponse. Cette matière est une matière principale pour les 4èmes et les 3èmes SEGPA. Un parent élu souligne la "double peine" que subissent les élèves déjà en difficultés scolaires, et après deux années de cours incomplètes à cause des différents confinements. L'enseignement de cette matière capitale n'est pas assuré. Il y a donc d'urgence à trouver une solution. L'ensemble du CA interpelle le Rectorat pour qu'une solution soit trouvée.

L'ensemble des **personnels administratifs, de santé et sociaux** sont nommés à ce jour. Nous accueillons pour la deuxième année Mme Joly , COP (présente le lundi) et Mme Laffitte, AS (présente le jeudi). Mme Abjean gère toujours le service infirmerie le lundi, le jeudi et un mercredi matin sur 2. Mme Guillemette au secrétariat de direction.

Un élu représentant des personnels enseignants dénonce la présence trop limitée de l'assistante sociale au Collège (un jour par semaine seulement alors qu'il y a quelque temps sa présence était de deux jours par semaine) au regard des besoins du public de l'établissement.

Mme Debry a été nommé le 27 septembre en remplacement de Mme Lejeune Pont (à mi-temps) au secrétariat d'intendance.

Le service Vie Scolaire compte 4,5 TP, soit 5 assistants d'éducation (2 à temps plein, 1 à 80%, 1 à 70%, 1 à 50%). Une surveillante est en arrêt depuis le 24 septembre 2021. Une demande de remplacement est faite auprès des services compétents Pour la deuxième année, le Collège accueille également un ASEN en contrat de pré-professionnalisation. (présence deux demi-journées par semaine en vie scolaire avant une intégration en cours de lettres).

Une offre de service civique a été déposée au mois de juillet 2021.

Mme Faccenda indique que les élèves bénéficiant d'un suivi par la Maison Départementale du Handicap sont accompagnés par **7 Auxiliaires Vie Scolaires** présents au collège. Les Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ont d'ores et déjà été fixées avec Mme Cotarre, enseignante référente.

Monsieur Olivier espère obtenir un voire deux AESH supplémentaires. Dans l'attente des élèves sont en souffrance. Le collège dépend d'un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé qui gère les temps de travail des AESH de 5 collèges brestois. Selon Monsieur Olivier cette organisation ne permet pas une meilleure prise en charge des élèves, mais dégrade les conditions de travail de ces salariés précaires.

L'équipe des agents, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, est au complet en cette rentrée .

Mme la Principale souligne ensuite que **les options proposées au collège fonctionnent bien et sont attractives.**

- **Le latin-grec** avec M.Durand est suivi par 36 élèves de la 5ème à la 3ème.
- **La section CHAM** (Classe à Horaires Aménagés Musique) coordonnée par Mme Wasiutek en partenariat avec le Conservatoire de Brest accueille 55 élèves de la 6ème à la 3ème.
- **La section CHAD** (Classe à Horaires Aménagés Danse) coordonnée par Mme Leloup en partenariat avec le Conservatoire de Brest accueille 43 élèves de la 6ème à la 3ème.
- **L'option Chant Choral** encadrée par Mme Wasiutek a lieu le mardi midi et a débuté le 21 septembre. Cette option s'adresse aux élèves qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement musical notamment.

Mme la Principale présente également :

- **les ateliers proposés aux élèves** sur le temps de la pause méridienne :
 - **L'atelier hieroglyphes** proposé par M.Varin,professeur documentaliste.
 - **Le club journal “ le petit chroniqueur d'Anna Marly”** proposé par M.Varin qui recrute des journalistes. Journal numérique à retrouver sur le site du Collège.
 - **L'atelier “Jeux de société”** le lundi encadré par Mme Bled, professeur de mathématiques et Mme Cann, professeur SEGPA
 - **L'atelier “programmation”** le mardi encadré par Mme Noret, professeur de mathématiques
 - **L'atelier “jeux scientifiques”** le lundi et le mardi mid, encadré par Mme Pleven, professeur de SVT
- **L'Association Sportive :**
 - **Danse** le lundi et le jeudi midi encadré par Mme Leloup, professeur d'EPS.
 - **Badminton** le lundi midi encadré par Mme Horellou, professeur d'EPS.
 - **Multi-activités** le mercredi après-midi encadré par Mme Horellou, professeur d'EPS.
 - **Surf** le mercredi après-midi encadré par M.Pichereau, professeur d'EPS.
 - **Hip Hop** le vendredi midi encadré par Mme Billington, professeur d'anglais

Les activités reprennent en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires. Il est à noter que l'Association Sportive doit tenir son Assemblée Générale. Les parents des enfants inscrits peuvent participer à cette AG de plein droit.

- **Les 4èmes SEGPA se rendent à la Voile à Moulin Blanc** tous les vendredis après-midi encadrés par M.Martinez, professeur de SEGPA. **Les 3èmes SEGPA** devraient quant à eux s'y rendre à compter du mois de janvier 2022
- **Le cycle kayak pour les 4èmes** dans le cadre de leur programme d'EPS a lieu en ce moment pour les 4ème2 et les 4ème4 : le lundi 4, le mardi 5 et le jeudi 6 octobre 2021

encadrés par les professeurs d'EPS. Les 2 autres classes auront leur cycle en 2022, le lundi 30 mai, le mardi 31 mai et le jeudi 2 juin 2022.

- **Le jumelage artistique et culturel avec l'Ensemble Sillages** soutenu par le Conseil Départemental vivra sa dernière année. Mme Faccenda remercie Gonzalo Butos et Marie Bouchier pour la présentation des projets de l'année faite aux équipes le jour de la pré-rentrée. Ce projet a été construit en fin d'année scolaire avec Mme Wasiutek et l'équipe de Sillages.
- **Les élèves de 6ème non CHAM et non CHAD participent à un atelier théâtre** encadré par Mme Favrot et Mme Cam le vendredi de 14h30 à 16h30 soutenu par BMO.
- **Dispositif Collège Au cinéma** pour les élèves de 6èmes en partenariat avec le Conseil Départemental coordonné par Madame Raguènes.
- **Demande d'atelier artistique et culturel** par Mme Leloup et M. Cortella : Kaleta, dansons la peur !
- CHAD avant Scène avec Mme Leloup – programmation de 3 spectacles sur l'année.
- CHAM avec Mme Waisutek : grand prix des compositeurs lycéens
- Fête de la science participation des 3èmes et des 6èmes avec Mme Gorge et Mme Pleven.
- Depuis le lundi 13 septembre, **le quart d'heure de lecture** est reconduit.
- **Le dispositif « devoirs faits » coordonné par M. Lagadec, CPE** est effectif depuis le lundi 4 octobre.

Les Accès pronote pour les élèves et responsables légaux sont activés depuis le 2 septembre et les connexions vérifiées. Il est à noter que pour cette rentrée l'accès est également possible pour les assistants familiaux.

Mme Faccenda indique que le changement des cartes SSD mené en fin d'année scolaire grâce au Conseil Départemental et avec l'accompagnement des DAIP et de M. Cadiou s'est bien déroulé et améliore l'utilisation du numérique. La proposition de reventilation des anciens ordinateurs auprès d'associations sera présentée au prochain CA.

Le vendredi 8 octobre dans le cadre d'un nouveau marché du Conseil Départemental s'effectuera un changement d'opérateur d'accès à internet. Il pourra de ce fait y avoir des perturbations sur le réseau.

De nombreux projets sont en cours de création pour l'année 2021/2022 et seront présentés au fil des CA.

Mme Faccenda remercie l'ensemble des équipes et des partenaires qui permettent la réalisation de ces projets pour la construction des parcours des élèves et qui permettent de faire vivre le projet d'établissement.

2- Protocole sanitaire et plan de continuité pédagogique

Mme Faccenda présente aux membres du Conseil d'Administration le protocole sanitaire et le plan de continuité pédagogique et administratif.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a fait paraître un protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022. Celui-ci prévoit un protocole de « contact-tracing » : les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant sept jours leur apprentissage à distance. La continuité pédagogique est assurée via Pronote. L'administration du collège n'a pas à connaître la situation vaccinale des élèves. Elle fait donc confiance aux parents pour l'application de ce protocole.

cf pièces jointes

3- Évaluations Nationales :

Mme Faccenda indique que l'ensemble des élèves de 6ème ont passé une évaluation nationale en mathématiques et une évaluation nationale en français (sur support numérique) entre **le 23 septembre et le 1er octobre 2021**.

Une note d'information et le calendrier de passation de ces évaluations ont été transmis aux familles.

Ces évaluations répondent à trois objectifs :

- **permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'informations** relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège en français et en mathématiques,
- **mettre à disposition des équipes une aide au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège,**
- **enrichir les outils de pilotage académique** grâce aux informations fournies par des évaluations standardisées sur tout le territoire. L'intérêt de ces évaluations est de fournir une mesure objective des compétences et connaissances des élèves. Cette mesure est fondée sur des méthodes scientifiques et est indépendante des conditions d'observation et de correction.

Les exercices des deux séquences proposées se réfèrent aux programmes scolaires du cycle 3. (B.O. n°11 du 26 novembre 2015).

- En **français**, les exercices permettent de tester les connaissances et compétences associées à l'« Étude de la langue » et la « Lecture et compréhension de l'écrit ».
- En **mathématiques**, l'évaluation porte sur les domaines « Nombres et calculs », « Grandeurs et mesures », « Espace et géométrie ».

Pour cette année 2021 comme pour l'année 2020, il est donné la possibilité de faire passer un test de fluence aux élèves en complément de ces évaluations.

Un questionnaire pour sonder les élèves sur le ressenti et le vécu de la période de confinement et de déconfinement est également intégré à ces sessions d'évaluation.

4. Information sur les élections des délégués au Conseil d'Administration

Dans chaque classe, les élèves élisent leurs délégués (du 4 au 8 octobre); durant la semaine de la démocratie scolaire.. Les délégués élus se réuniront le lundi 11 octobre en présence de Mme Faccenda et de M.Lagadec (CPE) pour une conférence des délégués. Ils procéderont à l'élection de leurs représentants au Conseil d'Administration du collège et au Conseil Vie Collégienne pour les élèves issus du corps des délégués de classe. Les délégués d'élèves au Conseil Vie Collégienne toujours présents au Collège cette année voient leur mandant reconduit.

Mme Faccenda indique que cette année verra la mise en place d'Eco-délégués qui seront accompagnés par Mme Billington.

Les personnels éliront leurs représentants au Conseil d'Administration le jeudi 7 octobre 2021.

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le vendredi 8 octobre 2021 par correspondance ou au bureau de vote. Une réunion a eu lieu au collège le mardi 21 septembre au soir afin d'organiser ces élections.

Le Conseil d'Administration comptera 30 membres comme pour tous les établissements n'excédant pas 600 élèves et ayant une SEGPA.

Pour les représentants parents d'élèves au conseil de classe, un courrier de candidature a été posté sur pronote ce jour et sera remis aux élèves. Les candidatures sont à retourner au secrétariat pour le

15 octobre 2021. Une réunion avec l'ensemble des parents représentants délégués de classe et les parents représentants au CA aura lieu le mardi 9 novembre à 18h30 au collège

5. Présentation du calendrier de l'année scolaire.

Mme Faccenda expose d'abord le découpage en trimestre (validé par le conseil pédagogique du collège) et donne ensuite quelques dates importantes.

- 1^{ER} Trimestre : du 2 septembre au 26 novembre 2021.
- 2^{ème} trimestre : du 29 novembre au 11 mars 2022.
- 3^{ème} trimestre : du 14 mars au 11 juin 2022.

Les rencontres parents – professeurs qui se feront en binôme (validé par le Conseil Pédagogique du Collège) auront lieu :

- le lundi 8 novembre pour le niveau 6ème
- le lundi 15 novembre pour le niveau 5ème
- le lundi 22 novembre pour le niveau 4ème
- le jeudi 9 décembre pour le niveau 3ème avec remise de bulletins

Mme Faccenda indique que les dates des épreuves écrites ponctuelles du DNB session 2021 ont été publiées au Bulletin Officiel du jeudi 30 septembre 2021.

Les épreuves écrites pour un total de **400 points** auront lieu selon le calendrier suivant :

- jeudi 30 juin 2022 :

- **Français 1ère partie (60 points)** (grammaire et compétences linguistiques-compréhension et compétences d'interprétation-dictée) de 9h à 10h30
- **Français 2ème partie (rédaction) (40 points)** de 10h45 à 12h15
- **Mathématiques (100 points)** de 14h30 à 16h30

- vendredi 1^{er} juillet 2022 :

- **histoire géographie et EMC (50 points)** de 9h à 11h
- **Sciences (50 points)** (sur tirage au sort de deux disciplines entre la SVT, la technologie et les Sciences Physiques)

La session de remplacement est fixée le lundi 12 et le mardi 13 septembre 2022.

L'oral de soutenance valant pour l'obtention du brevet aura lieu au Collège le **mercredi 25 mai 2022**, date validée par le Collège Pédagogique du Collège.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou l'un de projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (Parcours Avenir-Parcours Educatif de santé- Parcours Citoyen-Parcours Artistique et Culturel).

Cette épreuve a pour objectif d'**évaluer la capacité d'un candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises**, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Le candidat peut choisir de présenter l'épreuve **individuellement** ou **en groupe** (sans qu'un groupe ne dépasse 3 candidats). Chaque candidat est dans ce cas évalué individuellement. Les équipes pédagogiques conseillent cependant aux élèves de passer l'épreuve individuellement.

L'oral se déroule en deux temps :

- un exposé de 5 minutes
- suivi d'un entretien avec le jury (10 min).

Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe.

L'épreuve est noté sur **100 points** :

- maîtrise de l'expression orale (50 points)
- maîtrise du sujet présenté (50 points)

L'évaluation du socle commun représente 400 points : la maîtrise de chacune des 8 composantes du socle commun est appréciée au conseil de classe du 2ème semestre :

- maîtrise insuffisante 10 points
- maîtrise fragile 25 points
- maîtrise satisfaisante 40 points
- très bonne maîtrise 50 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi **un enseignement facultatif** (latin ou chorale) selon le niveau acquis en fin de cycle au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs sont atteints
- 20 points si les objectif sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800 points.

Selon le total des points obtenus, les élèves peuvent se voir attribuer des **mentions** :

- assez bien : plus de 480 points
- bien : plus de 560 points
- très bien : plus de 640 points

Les modalités de demandes d'aménagements des épreuves seront communiquées aux familles dès réception de celles-ci.

Les dates du brevet blanc ont été fixées lors du conseil pédagogique du 6 juillet 2021 :

- **le lundi 31 janvier 2022: épreuve de français et épreuve de mathématiques**
- **le mardi 1er février 2022:** épreuve d'histoire-géo EMC et sciences. Pour les Sciences, les élèves composeront 30 minutes par épreuve (technologie-SVT-physique).
- **Epreuve de soutenance blanche: le mercredi 6 avril 2022**

Les stages en entreprise, obligatoires pour les troisièmes auront lieu du mercredi 2 février au vendredi 4 février.

Les élèves de 4ème passeront un oral en lien avec les EPI étudiés en cours le vendredi 3 juin 2022 après-midi.

M.Olivier indique les dates de stages des élèves de 4èmes SEGPA :

- du 17 au 22 janvier 2022
- du 9 au 14 mai 2022

Ainsi que celles des stages de 3èmes :

- du 15 novembre au 27 novembre 2022
- du 28 février au 19 mars 2022 et du 30 mai au 11 juin 2022 pour les élèves qui seront présentés au DNB Pro
- du 7 mars au 26 mars 2022 et du 7 au 18 juin 2022 pour les élèves qui présenteront le CFG

Mme Faccenda précise que tout élève âgé de 14 ans et plus peut également effectuer d'autres temps de stage dans le cadre de la construction de son parcours d'orientation (Parcours Avenir). Les conventions de stage sont à retirer au secrétariat.

Une réunion de d'information sur l'orientation post-3ème à destination des élèves et des familles aura lieu d'ici le 10 janvier 2022 au Collège en présence de Mme Jolly. Une réunion de rentrée a déjà eu lieu le mardi 14 septembre en présence des professeurs principaux et de Mme Joly, permettant d'expliquer le déroulé de l'année et les grands objectifs.

Pour les élèves de 3ème SEGPA et leurs parents, une réunion aura lieu le mardi 12 octobre en présence de Mme Joly. Cette réunion sera clôturée par un buffet préparé par les élèves de l'atelier HAS et par Mme Gicquel, dans le respect des protocoles sanitaires.

Mme la Principale présente PIX , une certification des compétences numériques que les élèves de 3° seront amenés à passer entre les mois de mars et mai . Cette certification remplace désormais le B2i. Monsieur Cadiou prépare dorénavant les élèves à cette certification.

Les élèves de 3èmes passeront également pour cette année une évaluation nationale en anglais :

Ev@lang.

6- Modification des conventions de stage.

Du fait du contexte sanitaire et des différents protocoles, des modifications sont à apporter aux conventions de stages pour cette année 2021/2022. Mme Faccenda en fait lecture :

Article 3 :

Lorsque la séquence d'observation s'effectue dans une structure dont les professionnels sont tenus de détenir le passe sanitaire ou sont soumis à l'obligation vaccinale, les élèves doivent respecter ces obligations

Mr Olivier explique que les élèves en Segpa rencontrent, en raison des protocoles sanitaires mis en place dans les différentes structures, de réelles difficultés à faire leurs 7 semaines de stage.

7- Elaboration du Nouveau Projet d'Etablissement.

Mme Faccenda indique que le projet académique 2019-2024 émane d'un diagnostic académique et d'une consultation auprès des membres des communautés éducatives de l'Académie ainsi que de ses partenaires.

A travers les enjeux et les objectifs du projet académique, l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'Académie de Rennes est appelé à partager une ambition majeure :

“Généraliser toutes les excellences en Bretagne”

Il s'agit d'amener chaque jeune Breton, chaque élève de nos écoles et de nos établissements, chaque étudiant de nos universités, de nos grandes écoles et de nos lycées au meilleur niveau de réussite.

Pour la première fois, il s'agit de réaliser ce projet sur une période de **5 ans**. Fixer notre horizon en 2025, c'est nous laisser le temps d'oeuvrer collectivement et durablement pour la réussite et l'émancipation de nos élèves.

Trois enjeux rassemblent les principaux domaines d'action :

- la liberté, en cultivant le sens des équités
- l'égalité, en soutenant toutes les perspectives d'avenir(s)
- la fraternité, en partageant de belles expériences.

Six thématiques constituent les priorités académiques et traversent ces grands domaines :

- le 100% éducation artistique et culturelle
- l'éducation au développement durable
- la projet Bretagne Réussite Information Orientation Brio
- les cultures numériques
- le développement des partenaires économiques
- la valorisation des territoires, des cultures et des langues régionales.

Les enjeux du nouveau projet d'établissement sont importants pour toute la communauté du collège, qui sera actrice dans sa réalisation. Les propositions émaneront des rencontres avec les élèves, les professeurs, les personnels vie scolaire, AESH et agents, les personnels administratifs et les parents.

Le projet d'établissement :

- fixe les objectifs que l'établissement se donne.
- précise les actions mises en place pour réaliser ses objectifs
- définit les cibles à atteindre.

Le processus d'auto-évaluation dans lequel est engagé l'établissement accompagnera l'élaboration de ce nouveau projet d'établissement dans lequel seront impliqués l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Mme Faccenda indique que le rapport d'auto-évaluation a été transmis aux évaluateurs externes : Monsieur Peuziat, IA IPR de SVT, Monsieur Le Baillif, IA IPR d'allemand et Monsieur Legras, personnel de direction en lycée à Bruz. L'équipe de direction rencontrera les évaluateurs externes le

mardi 12 octobre pour organiser leur visite prévue le lundi 18 et le mardi 19 octobre 2021. La restitution aux équipes du Collège aura lieu le mardi 16 novembre 2021 à 16h.

8. Exercices Sécurité :

Conformément à la circulaire interministérielle du 29 juillet 2016, chaque établissement doit organiser, en plus des exercices d'évacuation incendie, trois exercices du Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Ce premier exercice de l'année, qui aura pour scénario, une intrusion au collège aura lieu le vendredi 22 octobre 2021 de 9h30 à 9h50

L'objectif de ces exercices est avant tout de prévenir, d'apprendre à adopter les meilleurs gestes et attitudes.

Autre exercice sécurité: exercice incendie: 1er trimestre : jeudi 14 octobre 2021 à 9h30.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation suggère que l'infirmière soit présente le jour des exercices PPMS. Madame Faccenda indique que la date sera modifiée Mme Abjean n'étant pas présente au Collège le vendredi.

POINT II- Points financiers

1. Convention "Impro Infini"

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la SCOP Impro Infini et les collèges Fontaine-Margot, Fontaine blanche, Iroise et Kerhallet pour la mise en oeuvre du Trophée Impro Infini. Niveaux concernés : 4èmes/3èmes Montant : 946.60€

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

2. Convention "Projet philo"

Un élu représentant des personnels enseignants présente le projet philo et son organisation avec les 6ème PACHA et deux classes de 3ème (une générale et une SEGPA). Des échanges oraux doivent mener à l'écriture de saynètes de théâtre. On espère que l'on pourra jouer ces scènes en public de sorte de faire des liens avec les structures du quartier (Maison de quartier, centre social).

Si la somme prévue dans cette convention s'avérait insuffisante, le budget 2022 du collège pourrait prévoir d'abonder pour permettre de mener ce projet à bien.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec Yan Marchand pour l'année scolaire 2021-2022. Projet : philosopher ensemble en 6ème collège général et segpa. Elèves de 6 non musiciens et non danseurs. Nombre d'heures : 13 h. Montant : 500 €

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec Yan Marchand pour l'année scolaire 2021-2022. Projet : philosopher ensemble en 3ème. . Nombre d'heures : 13h en présence des élèves au collège + écriture des textes à partir des prises de paroles des élèves. Montant : 1.000 €

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

3. Convention Collège Au Cinéma

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité pour la signature par le chef d'établissement d'une convention avec le Cinéma Les Studios pour l'année scolaire dans la cadre du Dispositif Collège Au Cinéma à destination des élèves de 6ème.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

4. Convention avec "la Caisse à Clous"

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité au Chef d'Etablissement pour adhérer à l'association "la Caisse à Clous" pour un montant de 80 euros.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

5. Adhésion Egimmo (logiciel patrimoine)

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à acquérir un abonnement d'accès aux services d'assistance et de mise à jour du logiciel Egimmo pour la tenue de l'inventaire des biens de l'établissement. Le coût est de 96 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

6.Taux de participation aux charges communes

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Départemental le maintien du taux à 20 % de contribution des usagers du service d'hébergement aux charges de fonctionnement pour toutes les catégories (élèves et commensaux) pour 2022.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

7. DBM Modificative

Le CA adopte la DBMN°6 : prélèvement sur fond de roulement : 8.000 € dont :

- AP projet kayak : 2.000 €
- ALO entretien 2.000 €
- ALO, administratif 2.000 €,
- SRH achats matériels et entretiens divers 2.000€.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Point III-Point sur les travaux.

1-préau

Mme Faccenda indique qu'une réunion a eu lieu au mois de juillet dernier en présence de l'architecte et M.Bihan responsable du dossier au niveau du Conseil Départemental. Une proposition sera présentée avec les mêmes acteurs le mardi 12 octobre prochain.

2- atelier segpa et vie sco-adm

Mme Faccenda indique que les dossiers avancent et que des programmes ont été proposés. Des réunions doivent être programmées avec Mme Cariou pour en faire le point.

Dans le cadre des travaux de restructuration des espaces du collège, les élus représentant des personnels enseignants s'interrogent sur les évolutions envisageables.

Dans un collège où l'on compte des classes CHAM, on pourrait faire plus de place à la musique, avec pourquoi pas un auditorium.

Où les enseignants peuvent-ils accueillir et rencontrer les parents? Une salle pourrait être prévue à cet effet pour éviter les rencontres en salle des professeurs ou en salle de cours.

Mme la Principale précise qu'il y aura plusieurs phases dans les travaux et que les programmes seront présentés à la communauté éducative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur implication, pour cette année passée ensemble et indique que le prochain Conseil d'Administration se réunira le jeudi 18 novembre 2021 à 18h pour l'installation des commissions suite aux élections de cette semaine et le mardi 30 novembre 2021 à 18h pour le budget 2022.

Mme Faccenda remercie M.Marier et M.Goasduff pour le buffet préparé et invite les membres du Conseil à le déguster.

La présidente du Conseil d'Administration



Le Secrétaire de séance

M.MULLER